

**51e session du Conseil des droits de
l'homme 28
septembre 2022**

Point : DI sur les questions autochtones

**Intervention de M. Diel Mochire Mwenge,
membre du Conseil d'administration du Fonds
de contributions volontaires des Nations Unies pour
les peuples autochtones.**

Monsieur le Président, Monsieur le Président du Mécanisme d'Experts des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, Monsieur le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les Peuples Autochtones, Messieurs les représentants des peuples autochtones, Excellences, la société civile et les représentants des organisations intergouvernementales et régionales :

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui et de vous présenter une mise à jour du travail et des activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones, au nom de mes collègues du Conseil d'administration du Fonds, qui comprend : Mme Tukumminnguaq Nykjær Olsen (Groenland/Danemark), M. Pablo Miss (Belize), Mme Marjolaine Etienne (présidente sortante, Canada) et M. Dev Sunuwar (Népal).

Monsieur le Président, avec un mandat qui a été élargi neuf fois, au cours des 37 dernières années, le Fonds a soutenu la participation de plus de 3 000 représentants autochtones, y compris des femmes, des hommes, des jeunes, des aînés, des personnes LGBTQ et des personnes autochtones handicapées, aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et à d'autres mécanismes pertinents. Depuis sa création en 1985, le Fonds a contribué de façon significative aux avancées les plus importantes sur les

questions autochtones, depuis les négociations de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), la création de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et du Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'adoption du document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 et la participation des représentants autochtones aux consultations de l'Assemblée générale sur la participation renforcée. Depuis 2020, le Fonds a étendu son mandat pour soutenir la participation des peuples autochtones aux sessions du Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux réunions et processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Monsieur le Président, je tiens à souligner que les bénéficiaires du Fonds sont des représentants autochtones qui n'auraient pas eu la chance de participer aux réunions des Nations Unies sans l'aide fournie par le Fonds. Les peuples autochtones apportent sans aucun doute à ces mécanismes et organes des Nations Unies une connaissance plus approfondie et plus précise des problèmes qui les touchent dans toutes les régions du monde. En participant aux forums internationaux, les bénéficiaires du Fonds ont pu utiliser les processus internationaux pour défendre leurs droits humains et s'attaquer aux violations des droits humains auxquelles ils sont confrontés chez eux, en complément des mesures prises au niveau national.

En plus de fournir des subventions financières pour permettre la participation des peuples autochtones aux réunions des Nations Unies, le Fonds alloue des ressources pour renforcer les capacités des peuples autochtones afin d'en faire des participants vraiment efficaces aux réunions des Nations Unies. Par exemple, en collaboration avec des ONG partenaires, des organisations autochtones et les membres des mécanismes des Nations Unies spécifiques aux peuples autochtones, le Fonds organise régulièrement des sessions de formation aux droits de l'homme à Genève et à New York ou, plus récemment, en ligne, en marge des sessions annuelles du MEDPA et de l'Instance permanente, afin d'accroître la

capacité des représentants des peuples autochtones à participer efficacement aux mécanismes des droits de l'homme.

En outre, le Fonds, en collaboration avec le programme de bourses autochtones du HCDH, l'Institut Pedro Arrupe pour les droits de l'homme de l'Université de Deusto et le bureau de projet du HCDH à Moscou, a organisé quatre webinaires de formation préparatoire en anglais, français, espagnol et russe pour les représentants autochtones et non autochtones, en vue de leur participation aux 14th et 15th sessions de l'EMRIP pour 2021-2022, avec environ 600 participants au total. De plus, le Fonds a également organisé trois événements parallèles au cours de la 14^{ème} session de l'EMRIP : deux étaient liées à l'étude de l'EMRIP sur la situation et les droits des enfants autochtones, soulignant la situation des enfants autochtones en Afrique et en Amérique latine, et l'autre concernait le programme de bourses du HCDH pour les représentants autochtones. Le Fonds a également facilité trois consultations avec trois Rapporteurs spéciaux des Nations Unies, celui sur la liberté de religion et de croyance, celui sur le logement et celui sur l'eau et l'assainissement, qui ont spécifiquement consacré l'un de leurs rapports aux peuples autochtones. Par ailleurs, le Fonds a célébré en 2021 la Journée internationale des peuples autochtones du monde le 9 août 2021, en collaboration avec les Boursiers francophones de Haut Rang du HCDH pour les minorités et peuples autochtones en Afrique. En collaboration avec des ONG et des organisations autochtones partenaires, le Fonds a également apporté son soutien à l'atelier mondial de formation au renforcement des capacités des peuples autochtones organisé par Project Access en 2020, 2021 et 2022. Cette initiative a eu lieu sous les auspices de la Tribal Link Foundation. Le Fonds a également servi de formateur pour les éditions 2020-2022 de la Global Leadership School of Indigenous Women, avec le Forum international des femmes autochtones (FIMI).

Monsieur le Président, en raison des restrictions de voyage, de l'accès limité à la vaccination dans certaines régions et de la situation sanitaire imprévisible dans le monde, le Fonds n'a pas pu allouer de subvention en 2021.

Cependant, à partir de 2022, Monsieur le Président, nous sommes enfin en mesure de relancer notre soutien régulier aux peuples autochtones, avec l'espoir que nous pourrions continuer à le faire à mesure que les pays continueront à adoucir et à assouplir leurs restrictions de voyage COVID -19. Sur ce, j'ai le plaisir de vous informer que le Fonds a récemment apporté son soutien aux représentants autochtones aux réunions suivantes de l'ONU :

- 20 bénéficiaires pour la 21e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, qui s'est tenue du 25 avril au 6 mai 2022 à New York ;
- 8 boursiers à la 7e réunion du groupe de travail facilité sur les communautés locales et les peuples autochtones et à la 56e session de l'organe subsidiaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) chargé des activités scientifiques et technologiques (SBSTA), qui s'est tenue du 1er au 16 juin 2022 à Bonn ; et
- 8 boursiers pour la 82ème session du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) qui s'est tenue du 13 juin au 1er juillet 2022 à Genève ;
- 1^e bénéficiaire pour la 107th session du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) ;
- 23 bénéficiaires de subventions lors de la 15th Session du Mécanisme d'Experts des Nations Unies sur les Droits des Peuples Indigènes ; et
- Cette année, le Fonds, en collaboration avec le FIMI, MADRE et le Réseau régional des femmes autochtones, ont conjointement organisé une réunion de haut-niveau sur la recommandation générale du CEDAW en qui concerne les femmes et les filles autochtones, qui s'est tenue en juillet 2022 à Genève.

Monsieur le Président, le Fonds a parcouru un long chemin pour contribuer à une sensibilisation et une action internationales accrues en ce qui concerne les droits, le statut et

les conditions des peuples autochtones dans le monde. Au fil des ans, nous constatons de plus en plus les résultats et l'impact de l'engagement effectif des représentants des peuples autochtones dans les travaux des organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme et d'autres organes pertinents, ce qui se traduit par des actions et des recommandations spécifiques pour la promotion, le respect, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones.

Monsieur le Président, si l'élargissement du mandat du Fonds dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme et dans celui du changement climatique a créé de nouvelles et importantes opportunités pour les peuples autochtones d'exprimer leurs préoccupations aux Nations Unies, ce qui est extrêmement positif, cela implique également des demandes de soutien croissantes. Le travail du Fonds est soutenu par des contributions volontaires des gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'autres entités privées ou publiques. Le Fonds ne serait pas en mesure de mener à bien ses mandats sans un soutien financier durable. À cet égard, et au nom du Conseil d'administration, je tiens à exprimer notre profonde gratitude et notre reconnaissance aux gouvernements de l'Australie, du Canada, du Chili, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Allemagne, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines et du Pérou pour leurs généreuses contributions au Fonds de contributions volontaires au cours des trois dernières années.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous souhaite, ainsi qu'à tous les membres du Conseil, une session très fructueuse.